



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le mardi 18^{ième} jour du mois d'octobre 2022, à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

N° de résolution
ou annotation

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e), à cette séance :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte
Richard Therrien

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution - Accordant le contrat pour les travaux de la Route du Mitan.
3. Résolution – Entente prévention incendie.
4. Période de questions.
5. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

22-96

SUR UNE PROPOSITION de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. RÉSOLUTION – ACCORDANT LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DU MITAN.

22-97

SUR UNE PROPOSITION de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat pour les travaux à effectuer sur la route du Mitan à Gestion S Normand Inc. La facturation se fera au taux horaire en vigueur.

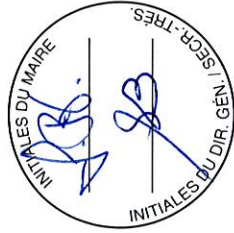
3. RÉSOLUTION- ENTENTE PRÉVENTION INCENDIE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition d'entente d'entraide Incendie pour l'année 2022.

ATTENDU QUE l'entente prévoit un montant de base de 35 000 \$ plus 2 % ce qui représente un montant de 36 546.42 \$ pour la Municipalité.

22-98

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Yves Lévesque, d'accepter l'entente.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

N° de résolution
ou annotation

5. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

22-99

Sur une proposition de Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 15.



Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière



Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal